

# La pensée de la semaine



**PIONEER**  
UNE ENTREPRISE DUPONT

Science et service :  
succès assuré®

par Annie DesRosiers, Agronome Est du Québec Pioneer

10 mai 2010

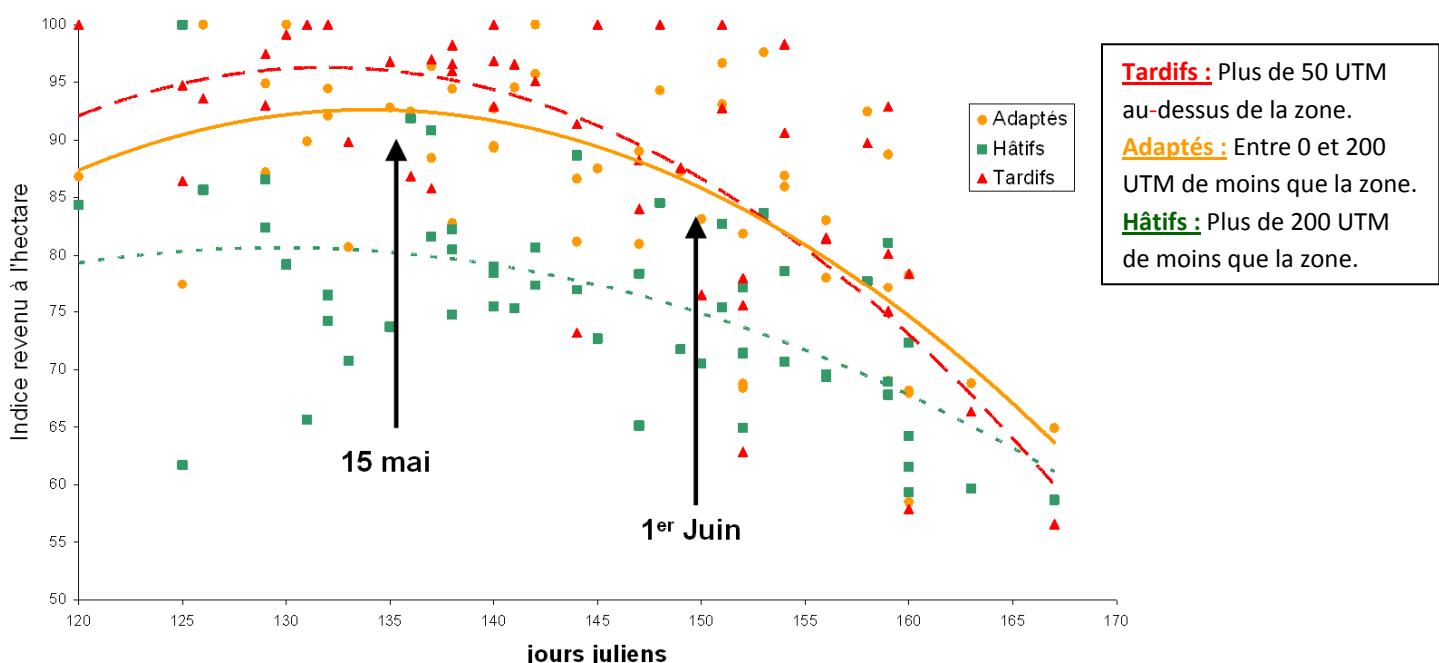
Nous sommes maintenant le 10 mai et on se demande si Dame Nature va finalement nous laisser semer. Le soleil fait de brèves apparitions entre les averses de pluies et même de neige, mais tous avez la même question : Quand dois-je songer à changer la maturité de mes hybrides de maïs? Nous sommes tous anxiens suite à la courte saison 2009, mais il faut mettre nos émotions de côté et se fier aux expériences et données accumulées avec les années.

## Études sur les dates de semis dans le maïs-grain

La station de recherche Pioneer, située à Coteau-du-Lac au Québec, a mené plusieurs essais de date de semis de 1997 à 2004 dans 4 environnements différents. En utilisant des hybrides de maïs de maturités différentes et en gardant les autres facteurs de régie similaires, nous avons fait varier les dates de semis. Ces sept années de recherche ont démontré que nous avons encore le plein potentiel de rendement lorsqu'on sème du maïs jusqu'au 15 mai.



## Effet de la date de semis sur le revenu



Source : Pioneer 2007. Les jours julien sont les jours de 1 à 365 de l'année. Donc le 15 mai se retrouve au 135<sup>e</sup> jour julien. Le revenu à l'hectare a été calculé à partir de la récolte du maïs sec vendu à la récolte moins le coût de séchage. La valeur monétaire du poids spécifique n'a pas été considérée dans les calculs. Nous avons utilisé un indice de revenu pour pouvoir comparer ces essais d'un environnement et d'une année à l'autre.

## **Études sur les dates de semis dans le maïs-grain (suite)**

Mais la question reste toujours : Quand dois-je changer de maturité? Ces études comparaient les hybrides tardifs (*plus de 50 UTM au-dessus de la zone*) vs les hybrides adaptés (*entre 0 et 200 UTM de moins que la zone*) et les hybrides hâtifs (*plus de 200 UTM de moins que la zone*) pour les mêmes dates de semis. Les résultats démontrent que le choix d'hybrides tardifs et/ou adaptés à une région donnée est beaucoup plus rentable qu'un choix d'hybrides hâtifs. N'oubliez pas que ces essais ont tous été semés dans des conditions de semis optimales favorisant une émergence rapide.

À travers ces essais, nous avons aussi découvert que le maïs s'ajuste à son environnement de croissance. En effet, un hybride a besoin de moins d'UTM pour se rendre à sa floraison lorsqu'il est semé plus tard (une réduction d'environ 3 à 5 UTM par jour). De façon générale, 75 % de la définition d'une maturité d'hybride de maïs est déterminée par sa date de floraison. La floraison devrait être généralement avant le 1<sup>er</sup> août puisque tous les hybrides de maïs ont besoin d'environ 60 à 65 jours (peu importe la maturité) pour se rendre de la pollinisation à la maturité physiologique. Par contre, une date de semis plus tardive provoque généralement une perte de poids spécifique. On peut considérer une perte d'environ 1 kg/ha pour chaque semaine de délai de semis sur un hybride de même maturité.

Sur une note plus positive, après la pluie vient le beau temps! La décision du changement d'hybride doit reposer sur les nombreuses années de recherche que vous offre Pioneer. On recommande de semer les **hybrides tardifs jusqu'au 10-15 mai** et les **hybrides adaptés jusqu'au 20-25 mai**. Un hybride plus hâtif pour notre région pourrait être plus sécuritaire au point de vue de l'humidité et du poids spécifique, mais nous pourrions avoir une grande perte de rendement si les conditions de l'été sont normales.

La plupart d'entre vous ont été conservateurs dans leurs achats en vous procurant des hybrides adaptés à vos régions cette année. De plus, certains hybrides peuvent être beaucoup moins pénalisés par un semis tardif. C'est le cas des hybrides ayant un très bon poids spécifique et les hybrides à floraison hâtive. N'hésitez pas d'interroger votre représentant Pioneer au sujet de ces décisions qui peuvent s'avérer très importantes au point de vue économique.

Pour plus d'informations sur les zones d'UTM attribuées aux municipalités du Québec ou sur les dates de semis limites pour l'assurance récolte, n'hésitez pas à consulter le site Internet de La Financière agricole du Québec (FADQ) <http://www.fadq.qc.ca/index.php?id=48&L=0> sous l'onglet Assurance récolte.

L'équipe Pioneer sera comme toujours à votre service.